

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne

Séance du 11 mars 2009
Avis n°2009-1

**Projet de classement des « prairies des communes, des Sivrots et du Parc -
Courteranges et Lusigny-sur-Barse » en réserve naturelle régionale**

Vu les débats en séance du CSRPN le 11 mars 2009,

Article unique :

Le CSRPN donne un avis favorable au classement des « prairies des communes, des Sivrots et du Parc - Courteranges et Lusigny-sur-Barse » en réserve naturelle régionale.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 3 juin 2009

Le président du CSRPN

Daniel YON

